



# MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 11 AVRIL 2024 à 20 h 00

Séance du 11 avril 2024, l'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

**Présents :** MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, NESME Eric, CHARNAY Julien, GELIN Lionel et VOUILLON Benoît

**Excusée :** CHEVRIER Océane

**Convocation :** 02 avril 2024

**Affichage :** 02 avril 2024

Madame Christelle MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance, et propose au conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : Voirie Communautaire (délibération sur les travaux à réaliser) / délibération sur les indemnités des élus

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion
- Vote des budgets : principal – eau – lotissement
- Fin de consultation des ZAER – délibération arrêtant les zones retenues

## APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme le Maire présente la réalisation de l'exercice budgétaire 2023 et les propositions budgétaires à soumettre au vote pour l'exercice 2024 pour le budget principal de la commune et pour les budgets annexes.

Mr CHORIER prend la présidence de la séance, Mme le Maire se retire. Mr CHORIER fait alors une présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2023 pour chacun des budgets (principal, eau, lotissement). Ceux-ci laissent apparaître les résultats suivants :

#### EXECUTION BUDGET PRINCIPAL 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES 2023	303 934,98 €	33 264,12 €	337 199,10 €
DEPENSES 2023	234 126,71 €	22 312,46 €	256 439,17 €
RESULTATS EXERCICE 2023	69 808,27 €	10 951,66 €	80 759,93 €
REPORT RESULTATS 2022	172 639,90 €	-25 854,61 €	146 785,29 €
RESULTATS A REPORTER AU BP 2024	242 448,17 €	-14 902,95 €	227 545,22 €

#### EXECUTION BUDGET EAU 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES 2023	70 186,70 €	64 200,02 €	134 386,72 €
DEPENSES 2023	86 803,14 €	245 983,06 €	332 786,20 €
RESULTATS EXERCICE 2023	-16 616,44 €	-181 783,04 €	-198 399,48 €
REPORT RESULTATS 2022	46 932,62 €	36 833,35 €	83 765,97 €
RESULTATS A REPORTER AU BP 2024	30 316,18 €	-144 949,69 €	-114 633,51 €
<b>RESTE A REALISER EXERCICE 2023 A REPORTER AU BP 2024 EN RECETTE</b>		191 117,54 €	Subventions Agence de l'eau LB + SYDRO + Département

**EXECUTION BUDGET LOTISSEMENT 2023**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTATS EXERCICE 2023</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
REPORT RESULTATS 2022		-4 265,01 €	
<b>RESULTATS A REPORTER AU BP 2024</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-4 265,01 €</b>	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sous présidence Jacques CHORIER  
 DECIDE approbation du compte administratif 2023 budget commune  
 DECIDE approbation du compte administratif 2023 budget eau  
 DECIDE approbation du compte administratif 2023 budget lotissement**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

Mme le Maire revient et reprend la présidence. Il est présenté au conseil les résultats du compte de gestion des 3 budgets (principal- eau- lotissement). Les résultats des comptes de gestions sont conformes et identiques aux résultats des comptes administratifs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 DECIDE approbation compte de gestion 2023 budget principal  
 DECIDE approbation compte de gestion 2023 budget eau  
 DECIDE approbation compte de gestion 2023 budget lotissement  
 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Présentation des documents d'exécution budgétaire 2023 pour le budget principal, le budget de l'eau et du lotissement, et de l'affectation des résultats. Mme le Maire expose les affectations de résultats suivants :

**BUDGET PRINCIPAL :**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Résultat de la section fonctionnement 2023	242 448,17 €
Résultat de la section investissement 2023	-14 902,95 €
Affectation à la section investissement du BP 2024 au compte 1068	<b>14 902,95 €</b>
Nouveau résultat de la section de fonctionnement à reporter au 002 du BP 2024	<b>227 545,22 €</b>

**BUDGET EAU :**

SOIT	191 117,54 €	à reporter en RESTE A REALISER en recettes d'investissement au chapitre 13 du budget 2024
	30 316,18 €	à reporter en excédent de fonctionnement au 002 du budget 2024

**BUDGET LOTISSEMENT :**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Résultat de la section fonctionnement 2023	0,00 €
Résultat de la section investissement 2023	-4 265,01 €
Résultat de la section de Investissement à reporter au 001 du BUDGET LOTISSEMENT 2024	<b>-4 265,01 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 DECIDE approbation affectation résultats 2023 budget commune  
 DECIDE approbation affectation résultats 2023 budget eau  
 DECIDE approbation affectation résultats 2023 budget lotissement  
 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

## APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Après rappel des propositions budgétaires pour l'exercice 2024, Mme le Maire propose la présentation synthétique du budget primitif principal 2024, du budget eau 2024, et du budget lotissement 2024 et les soumet au vote du conseil municipal :

MONTMELARD - BUDGET PRINCIPAL 2024						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
DEPENSES			DEPENSES			
	report déficitaire	002		report déficitaire	001	14 902,95 €
	opérations d'ordre	O42	4 000,00	REMBOURSEMENT EMPRUNT	16	11 000,00 €
D	opérations d'ordre	O43		Caution	185	5 766,01 €
E	Atténuations de produits	014	14 327,00	Immobilisations Incorporelles	203	1 000,00 €
P	charges à caractère général	011	95 660,00	Terrains nus + frais notaires	2111	55 734,99 €
E	PERSONNEL	012	101 160,00	agencements terrain ( Combrenot )	212	33 000,00 €
N	GESTION COURANTE	65	87 600,00	hotel de ville ( bureau mairie+toit)	2131	50 000,00 €
S	FRAIS FINANCIERS	66	1 760,00	monument + portillon cuve gaz église	2131	6 000,00 €
E	CHARGES EXCEP.	67	1 000,00	Peinture appartement école côté cours	2131	10 000,00 €
S	Dotations aux provisions et dépréciations	68	100,00	réseaux de voirie ( les jannauds )	2152	10 000,00 €
				aménagement aire de Jeux St Cyr	2151	10 000,00 €
		615	0,00	Voirie ( chemin les eaux de l'Elle )	2152	9 403,99 €
				autre materiel et outillage	21578	3 000,00 €
				BIP + détecteur de gaz pompiers	2156	1 400,00 €
				raccordement appartement à la chaufferie		16 000,00 €
				pneus tracteur + caoutchou	2158	2 000,00 €
				ordinateur secrétaire	2183	4 000,00 €
				frais rellure (etat civil)	2188	600,00 €
				terrain de boules - graviers	21	2 000,00 €
				aménagement mairie ( placards, matériel et fournitures )	21	6 547,67 €
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>306 477,00</b>			
	autofinancement (virement section invest)	023 →	222 349,17			
	<i>Total des recettes moins sous total dépenses</i>	AA				
	<b>TOTAL</b>		<b>527 826,17</b>	<b>TOTAL</b>		<b>252 254,61</b>
	<b>RECETTES</b>			<b>RECETTES</b>		
	REMBOURSEMENTS	013		affectation de résultat	1068	14 902,95
R	PRODUITS DU DOMAINE	70	15 100,00	dotations fonds divers	10226	
E	FISCALITE	73	135 000,00	CAUTION	165	1 500,00
C	DOTATIONS	74	136 280,95	emprunts	1641	
E	dont FCTVA	744	1 268,95	FCTVA	10222	3 227,49
T	AUTRES PRODUITS GESTION	75	13 900,00	immobilisations incorporelles	20	
E	PRODUITS FINANCIERS	76		TAM	10226	475,00
S	PRODUITS EXCEP.	77		SUBV. ETAT 5 AAP 2021 Aménagt bourg	1321	5 800,00
					1322	
				SUBV. DEPT	1323	
				SUBV. DIVERSES	1328	
	opérations d'ordre	O42		cessions	O24	
	opérations d'ordre	O43		opérations d'ordre	O40	4 000,00
				opérations d'ordre	O41	
				report excédentaire	001	
	<b>SOUS TOTAL RECETTES</b>		<b>300 280,95</b>			
	report excédentaire	002	227 546,22	autofinancement	021	222 349,17 ←
	<b>TOTAL</b>		<b>527 826,17</b>	<b>TOTAL</b>		<b>252 254,61</b>

MONTMELARD - BUDGET EAU 2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
<b>report déficitaire</b>	<b>002</b>	<b>report déficitaire</b>	<b>001 144 949,69 €</b>
opérations d'ordre	O42 49 482,00 €	opérations d'ordre	40 20 000,00 €
opérations d'ordre	O43	emprunt et caution	16 300,00 €
charges à caractère général	011 58 916,18 €	Immobilisations incorporelles ( frais d'étude )	20 15 000,00 €
PERSONNEL	012	Immo corpo- Adduction ( sous le bois / forêt sciage )	21631 30 000,00 €
GESTION COURANTE	65 1 000,00 €	Immobilisations corporelles Sce distribution eau	21661 18 000,00 €
FRAIS FINANCIERS	66	Immobilisations corp. Installations matériel et outillage	2168 1 000,00 €
CHARGES EXCEP.	67 500,00 €	Immo corp Installations agencement aménagement	2181 3 000,00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	68 198,00 €	Solution traitement hameau la forêt	216 10 894,84 €
Atténuations de produits	014 7 200,00 €	Poteau incendie x 2	216 3 000,00 €
	615	régulation arrivée d'eau à la station de traitement	216 3 000,00 €
		Local Technique au réservoir	2181 4 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>117 296,18 €</b>		
autofinancement (virement section invest)	023 7 520,00 €		
<b>Total des recettes moins sous total dépenses</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>124 816,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>253 144,53 €</b>
RECETTES		RECETTES	
REMBOURSEMENTS	013	Affectation de résultats de la section Fonct	1068
PRODUITS DU DOMAINE	70 70 000,00 €	<b>RESTE A REALISER 191 117,54 €</b>	
pose de compteurs x 3	70 4 500,00 €	Agence de l'eau LB	13111 189 838,54 €
		Département	1313 9 525,00 €
		SYDRO	1318 11 754,00 €
dont FCTVA	744	CAUTION	165 1 500,00 €
AUTRES PRODUITS GESTION	75	emprunts	1641 0,00 €
PRODUITS FINANCIERS	76	FCTVA	10222 5 024,99 €
PRODUITS EXCEP.	77		
		<b>cessions</b>	<b>O24</b>
opérations d'ordre	O42 20 000,00 €	opérations d'ordre	O40 49 482,00 €
opérations d'ordre	O43	opérations d'ordre	O41
		<b>report excédent</b>	<b>001</b>
<b>sous total</b>	<b>94 500,00 €</b>	<b>résultat de la S Fonctionnement autofinancement</b>	<b>21 7 520,00 €</b>
<b>report excédentaire</b>	<b>002 30 316,18 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>124 816,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>253 144,53 €</b>

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
<b>report déficitaire</b>	<b>002</b>	<b>report déficitaire</b>	<b>001 4 266,01 €</b>
opérations d'ordre	O42	REMBOURSEMENT EMPRUNT	16
opérations d'ordre	O43	Caution	165
Atténuations de produits	014	Immobilisations incorporelles	203
charges à caractère général	011	Terrains nus + frais notaires	2111
PERSONNEL	012	agencements terrain ( Combrenot )	212
GESTION COURANTE	65	hotel de ville ( bureau mairie+toit)	2131
FRAIS FINANCIERS	66	monument + portillon cuve gaz église	2131
CHARGES EXCEP.	67	Peinture appartement école côté cours	2131
Dotations aux provisions et dépréciations	68	réseaux de voirie ( les jannauds )	2152
	615	aménagement aire de jeux St Cyr	2151
		Voirie ( chemin les eaux de l'Elle )	2152
		autre materiel et outillage	21578
		BIP + détecteur de gaz pompiers	2166
		raccordement appartement à la chaudière	2158
		pneus tracteur + caoutchou	2103
		ordinateur secrétaire	2188
		frais reliure (etat civi)	21
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0,00</b>	aménagement mairie ( placards, matériel et fournitures )	21
autofinancement (virement section invest)	023 0,00		
<b>Total des recettes moins sous total dépenses</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 266,01</b>
RECETTES		RECETTES	
REMBOURSEMENTS	013	affectation de résultat	1068
PRODUITS DU DOMAINE	70	dotations fonds divers	10228
FISCALITE	73	CAUTION ( B Principal vers lotissement )	165 4 266,01
DOTATIONS	74	emprunts	1641
dont FCTVA	744	FCTVA	10222
AUTRES PRODUITS GESTION	75	Immobilisations incorporelles	20
PRODUITS FINANCIERS	76	TAM	10226
PRODUITS EXCEP.	77	SUBV. ETAT 5 AAP 2021 Aménagt bourg	1321
		SUBV. DEPT	1322
opérations d'ordre	O42	SUBV. DIVERSES	1323
opérations d'ordre	O43	<b>cessions</b>	<b>O24</b>
		opérations d'ordre	O40
<b>sous total RECETTES</b>	<b>0,00</b>	opérations d'ordre	O41
<b>report excédentaire</b>	<b>002</b>	<b>report excédentaire</b>	<b>001</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>autofinancement</b>	<b>021 0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 266,01</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE l'approbation budget primitif commune  
DECIDE l'approbation budget primitif eau  
DECIDE l'approbation budget primitif lotissement  
10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

## ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX 2023 :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2123-24-1-1,  
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment les articles 92 et 93,  
Le Conseil Municipal est informé de l'état des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus au titre de leur mandat municipal selon le tableau suivant :

	Mandat	Taux de l'IBTFP	Montant brut de l'indemnité mensuelle
Laure FLEURY	Maire	18%	739.89 €
Jacques CHORIER	1 <sup>er</sup> Adjoint	7%	287.74 €
Thierry THOMAS	2 <sup>e</sup> Adjoint	7%	287.74 €
Baptiste THOMAS	3 <sup>e</sup> Adjoint	7%	287.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de conserver les taux déjà appliqués pour les indemnités des élus de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE de conserver les taux à 18 % de l'IBTFP pour le Maire et à 7 % de l'IBTFP pour les adjoints  
10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

## BILAN DE LA CONCERTATION ET DE L'ARRET DES ZAER (Zone d'accélération des énergies renouvelables)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024-02 en date du 06/02/2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération et aux attendus de la loi, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie avec des permanences supplémentaires les samedis du 26/02/2024 au 22/03/2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public.

Un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Un courrier via le bulletin municipal a été fait afin d'informer les habitants de la mise en place de cette consultation et de ses modalités.

Mme le Maire présente le bilan de la concertation : Plusieurs personnes se sont rendues en mairie afin de consulter le registre et une seule personne a consigné une observation sur ce dernier. L'observation émise est concordante avec la proposition de zonage du Conseil Municipal qui ne souhaite pas identifier les deux zones d'accueil (Oder et Mont Saint Cyr) dans la zone d'accélération de l'éolien.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,**

DECIDE d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées comme suit :

- Photovoltaïque en toiture : Acceptation d'accroissement sur l'ensemble du bâti du territoire de la commune
  - Solaire thermique en toiture et au sol : Acceptation d'accroissement sur l'ensemble du bâti du territoire de la commune
  - Hydro-électricité : Identification d'une zone d'accroissement au Moulin de Vigousset sur les parcelles AV 121, AV122, AV120, AV119
  - Géothermie : Acceptation d'accroissement sur l'ensemble du territoire de la commune pour tous bâtis
  - Bois Energie Biomasse : Acceptation d'accroissement aux abords des sites agricoles si fonctionnement en autoconsommation sur l'ensemble du territoire de la commune pour tous bâtis
  - Méthaniseur : Afin d'éviter des unités de méthanisation de caractère industriel, mais de ne pas bloquer des projets à taille modeste, il est décidé de zoner en accélération méthanisation les abords des sites agricoles pour des installations de micro-méthanisation en autoconsommation ou alimenté par des déchets communaux. L'installation sera autorisée dans un périmètre de 100 m du site agricole et à plus de 100 m de l'habitation d'un tiers.
  - Eolien : Deux études, réalisées par des opérateurs en 2013 et 2022, identifient deux zones d'accueil pour de l'éolien sur l'Oder et sur le versant du Mont Saint Cyr côté D41. Le Conseil Municipal ne souhaite pas identifier ces emplacements dans les zones d'accélération de l'éolien.
- 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

## VOIRIE COMMUNAUTAIRE

---

Présentation devis THIVENT pour voirie communautaire

Il a été retenu de réaliser les travaux sur la route de Milliade pour 8053.56 €, l'élargissement des Jannauds pour 948.66 €, la route du Tronchat pour 12240.70 €, le chemin des bruyères pour 3767.84 € et l'entrée de la route de Vauzelle pour 5566.36 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE de réaliser les travaux de voirie sur les routes et chemin dénommés ci-dessus**

**VALIDE le devis de la société THIVENT auprès de la communauté de communes SCMB pour un montant de 30941.26 € HT concordant avec l'enveloppe de voirie communautaire budgétée allouée de 31000 € HT.**

**10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de séance,  
Christelle MARTIN



Le Maire,  
Laure FLEURY

